

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2025

Date de l'annonce publique : 31/01/2025

Date de la convocation des conseillers : 31/01/2025

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence		Référence du registre
Point de l'ordre du jour		9.01 - 1
Objet		Création de postes - Service technique - Département du secrétariat - Fonctionnaire communal Groupe B1

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service technique, département du secrétariat, sous le statut du fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1 ;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire pour fournir un soutien renforcé à court et moyen terme au sein du service technique, département du secrétariat technique, afin de répondre aux besoins croissants en matière de gestion des tâches qui en découlent ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autre :

- D'assurer des tâches administratives de gestion et de planification et contribuer au bon déroulement des activités du service technique afin de soutenir le responsable dans l'organisation quotidienne du travail.

Considérant que la définition du statut ne peut être déterminé qu'à l'issue des candidatures présentées et de l'audition des candidats, il est dès lors proposé de créer un poste pour chacun des deux statuts ;

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 27 octobre 2000 portant 1. Organisation à l'Institut national d'administration publique de la division de la formation pendant le service provisoire du personnel des communes, des syndicats de communes et des établissements publics des communes; 2. Modification du règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et de formation des fonctionnaires communaux ;

Vu le règlement grand-ducal modifié du 13 août 2002 portant institution d'une formation spéciale pour les fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste sous le statut du fonctionnaire communal selon les modalités suivantes :

Code

ST/A - B06

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 10 février 2025

Référence

Référence du registre

Point

9.01 - 1

Objet

Création de postes - Service technique - Département du secrétariat - Fonctionnaire communal Groupe B1



Affectation	Service technique
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe de traitement	B1 ; sous-groupe administratif



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 20 février 2025

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal ff,